



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau de l'Environnement**

Affaire suivie par : Christine PEPHILY
Téléphone : 04 67 61 68 56
Mel : christine.pephily@herault.gouv.fr

Montpellier, le 2 octobre 2023

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER

Objet : Dossier d'examen au cas par cas

En application des articles L. 122-1 et R. 122-3 et suivants du Code de l'environnement, vous m'avez transmis pour examen le dossier suivant :

Nom du maître d'ouvrage : PAPREC ENERGIES ETANG DE THAU

Intitulé du projet : Modifications envisagées sur l'unité de valorisation énergétique des déchets non dangereux de Sète

Localisation : 19 rue Ingril, lieu-dit « ZI les Eaux Blanches » - 34 200 SÈTE

Ce dossier, daté du 20 septembre 2023, a été reçu à la DREAL le 27 septembre 2023.

Une demande de complément pourra vous être adressée dans les 15 jours. En l'absence d'une telle demande, le délai d'instruction de 35 jours débute à compter de la date du présent accusé de réception.

Au-delà de ce délai, l'absence de réponse vaudra obligation tacite de réalisation d'une étude d'impact.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à mes sentiments les meilleurs.

Pour le préfet et par délégation

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Frédéric POISOT

**Copie pour information
DREAL UD34**

**Monsieur le directeur
M. Jean-Marie FERRE
PAPREC ENERGIES
34 200 SÈTE**